

LE PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCE.

Par John I. Harden.

Dans un numéro du "Life Insurance Independent," M. Wilbur, secrétaire de la "Federal Life", fait quelques remarques opportunes sur le paiement des primes en totalité ou en partie en faisant les demandes d'assurance. Il dit qu'un postulant devrait se tenir prêt à payer comptant au moins le quart de la prime, et que s'il fait des billets pour la balance, ces billets devraient être payables à quatre-vingt-dix jours. En tout cas, le postulant devrait régler avec l'agent, quand il fait sa demande. Il n'est pas douteux qu'à ce moment l'agent devrait obtenir la prime, si possible; je reviendrai sur ce sujet au courant de cet article.

Pour le moment, je veux étudier en détail la question de l'acceptation de billets par les agents.

M. Wilbur dit qu'un billet accepté en paiement d'une police ne devrait pas être payable à plus de quatre-vingt-dix jours. Bien entendu, en sa qualité de secrétaire d'une assurance sur la vie, M. Wilbur ne peut que prendre une attitude conservatrice, quand il donne un avis général. Il ne pouvait, dans une déclaration officielle, transgresser une quelcon-

que de ces maximes prudentes qui sont supposées être la base de toutes les bonnes transactions. Il doit être un éducateur et donner un exemple de conservatisme tel, que les agents de sa compagnie n'aient aucune cause pour employer des méthodes relâchées. Mais l'agent actif qui doit gagner ses commissions et empocher ses pertes, l'agent qui rencontre journellement les véritables obstacles aux affaires et qui n'est responsable pour ainsi dire qu'envers lui-même, ne sera pas si prudent en donnant un conseil. Il ne prendra pas non plus tant de peines pour s'assurer qu'il est dans son droit avant de marcher de l'avant. L'expérience lui a appris que, dans certaines limites, il peut courir des risques ou ce qui semblerait des risques à l'homme excessivement prudent. Au sujet surtout de l'acceptation de billets, il trouve nécessaire de se faire lui-même une règle de conduite; c'est pour cette raison que je désire dire quelques mots sur l'acceptation des billets, en me plaçant au point de vue de l'agent actif.

J'ai lu, il y a quelques mois, dans un journal d'assurance, un article dans lequel l'auteur recommandait aux agents de toujours faire payer les primes argent comptant, en écrivant les demandes d'assurance. Il semblait penser que l'acceptation d'un billet en paiement d'une prime était un acte peu sage. Auparavant, il ne m'était jamais venu à l'idée que l'argent

comptant pût représenter un chiffre élevé dans une première prime. Dans l'Etat que j'habite, il est de coutume générale, comme je m'en suis rendu compte, d'accepter des billets pour les premières primes et, dans le territoire où nous travaillons, il serait presque aussi difficile de faire payer une prime comptant qu'il serait difficile à une banque de faire payer de change, quand toutes les autres ne le font pas.

Je me suis aussi informé des conditions qui existent dans d'autres Etats et j'ai vu que l'acceptation de billets pour le paiement des premières primes peut être regardée comme une règle presque générale. J'ai donc été surpris de lire ce conseil de n'accepter que des paiements de primes au comptant en faisant la demande d'assurance et, en prenant des renseignements, j'ai appris que, dans certaines sections du pays, l'agent trouve apparemment nécessaire de maintenir la règle du comptant, mais qu'il ne fait pas autant d'affaires que nous en faisons dans l'Ouest. Beaucoup de raisons font que la coutume des billets donne les meilleurs résultats dans certains districts, à condition que l'agent ait la compétence pour maintenir cette base.

(A suivre).

L'annonceur sage, non seulement profite de sa propre expérience, mais, aussi bien, de celle des autres annonceurs.

Patronnez la Compagnie de votre Pays.

Pourquoi envoyer votre argent à l'étranger? Edifiez des Institutions au pays et assurez-vous à

THE CANADIAN RAILWAY ACCIDENT INSURANCE CO.

Ottawa, Canada.

CAPITAL AUTORISE \$500.000

CAPITAL SOUSCRIT 200.000

D. MURPHY,
Président.

JOHN EMO,
Gérant Général.

J. P. DICKSON,
Secrétaire-Trésorier.

Emet toutes les Catégories d'Assurance contre les **Accidents**, la **Maladie**, la **"Liability"**, et l'**Assurance Collective des Ouvriers**, à des taux aussi bas que le permet la sécurité.

Toutes les Polices sont émises en Français ou en Anglais, comme on le désire. Les Polices de "The Canadian Accident Insurance Company" sont les plus libérales qui soient émises aujourd'hui et contiennent tous les avantages les plus nouveaux et les plus modernes, tels que clauses d'**Accumulation**, **Double Responsabilité**, **Police cédulée ou à Indemnité Fixe**, **Honoraires de Chirurgien**, etc., et peuvent être émises à des termes de trois ou six mois sans frais supplémentaires. Pour informations, voyez les agents.

Bureau de Montréal:

Bâtisse Banque d'Ottawa, 222, rue St-Jacques.

E. Pinard,
T. Hickey
R. C. Scott
G. H. Bissett
J. E. Roy, } **Caissier.**
 } **Agents spéciaux.**
 } **Agent Local.**

AGENTS DEMANDES DANS TOUS LES DISTRICTS NON REPRESENTES.

Bureaux de Québec:

Frank Glass,

Bâtisse Banque d'Hochelaga.

J. B. Morissette,
82, rue St-Pierre.

ADRESSEZ-VOUS AU GERANT-GENERAL, 58, RUE QUEEN, OTTAWA, ONT.